

F.R.C.P.B. K.L.B.P.	REGLES SUPPLEMENTAIRES POUR LA CLASSE DE PHILATELIE JEUNESSE DANS LES EXPOSITIONS F.I.P.	603.01.08 bis 1 / 2
--------------------------------	---	------------------------------------

Règle 1

Ces Règles Supplémentaires pour l'admission des collections jeunesse ont été développées en se référant aux articles 5.7 et 6.4 des Règles Générales de la F.I.P. pour les Expositions (GREX), et seront appliquées dans la Classe de Philatélie Jeunesse dans les Expositions Générales et Spéciales de la F.I.P.

Règle 2

Les jeunes exposants, individuels ou en présentation collective jusqu'à l'âge de 21 ans, appartiennent la catégorie, au Groupe ou la Classe des jeunes philatélistes.

Règle 3

Les présentations des jeunes philatélistes seront assignées dans l'une des trois classes d'âge "A", "B" ou "C" selon l'âge de l'exposant

Classe d'âge ' A ' : 13 à 15 ans

Classe d'âge ' B ' : 16 à 18 ans

Classe d'âge ' C ' : 19 à 21 ans

Les participations collectives seront incluses dans la classe d'âge ' B '

L'âge atteint au premier janvier de l'année où de l'exposition a lieu détermine la classe d'âge à prendre en compte comme indiqué ci-dessus.

Règle 4

Chaque participation se verra attribuer un nombre de cadres adéquat selon le barème suivant :

Exposition utilisant des cadres de 16 feuilles :

CLASSE D'AGE	MINIMUM	MAXIMUM
A	2 cadres (32 pages)	4 cadres (64 pages)
B	3 cadres (48 pages)	5 cadres (80 pages)
C"	4 cadres (64 pages)	5 cadres (80 pages)

Règle 5

Un droit, équivalent au prix d'un cadre en classe Adulte sera demandé pour chaque présentation en Classe Jeunesse (quel que soit le nombre de cadres utilisés) lors d'une Exposition F.I.P. (GREX 15.4)

Règle 6

6.1 Pour les présentations en Classe Jeunesse, le seuil de qualification est de 70 points au niveau national pour les groupes d'âge 'A' (13 à 15 ans) et " B " (16 à 18 ans), et de 75 points pour le groupe d'âge" C '(19 à 21 ans) (GREX 10.4).

6.2 Une collection jeunesse ayant obtenu 85 points ou plus avec une présentation en 5 cadres dans le groupe d'âge " C " sera qualifiée pour être exposée en Classe Senior (GREX 10.4).

Règle 7

Une participation peut être présentée dans chaque classe d'âge sous réserve des limites décrites dans ces Règles Supplémentaires.

Règle 8

Les présentations Classe Jeunesse ne peuvent participer que sous le nom de l'exposant malgré l'article 16 du GREX.

Règle 9

Pour les Expositions F.I.P. Spécialisées Jeunesse, le conseiller F.I.P. proposera au Comité de la F.I.P., après consultation du président de la Commission F.I.P. pour la Philatélie Jeunesse, la liste des membres du Jury conformément l'article 32 du GREX.

F.R.C.P.B. K.L.B.P.	REGLES SUPPLEMENTAIRES POUR LA CLASSE DE PHILATELIE JEUNESSE DANS LES EXPOSITIONS F.I.P.	603.01.08 bis 2 / 2
--------------------------------	---	------------------------------------

Le Président de la Commission F.I.P. pour la Philatélie Jeunesse est toujours membre du Jury des Expositions Spécialisées Jeunesse. Si le Président n'est pas disponible, il / elle peut proposer quelqu'un pour le représenter.

Règle 10

Les récompenses suivantes sont distribuées dans les expositions jeunesse

- médaille de Grand Vermeil
- médaille de Vermeil
- médaille de Grand Argent
- médaille d'Argent
- médaille de Bronze Argenté
- médaille de Bronze
- diplôme

En complément, il peut être attribué des Certificats de Participation.

Règle 11

Aux expositions F.I.P. Spécialisées Jeunesse, le Grand Prix de l'Exposition doit être décerné à la meilleure participation qui dépasse clairement le minimum requis pour une médaille de Grand Vermeil. Le Grand Prix de l'Exposition ne peut être décerné qu'une seule fois la même collection.

En complément, des Prix Spéciaux peuvent être décernés des participations ayant obtenu au moins 75 points (GREX 8.6).

Les félicitations du jury peuvent être exprimées selon l'article 8.5 du GREX.

Règle 12

Aux expositions F.I.P. Spécialisées Jeunesse, tout le matériel d'information et de publicité, y compris le catalogue, doit contenir le nom et l'adresse du Président de la Commission F.I.P. pour la Philatélie Jeunesse.

Règle 13

Le Comité d'Organisation d'une Exposition FTP. Spécialisée Jeunesse devra s'arranger pour organiser une Conférence de la Commission F.I.P. de la Philatélie Jeunesse à l'occasion de l'exposition, et mettre à disposition pour cela des salles convenables.

Règle 14

Ces Règles Supplémentaires remplacent les Règlements Spéciaux pour les Expositions en vigueur jusqu'au 66^e Congrès de la F.I.P. à Madrid les 14 et 15 octobre 2000.

Règle 15

En cas de contradictions dans le texte dues à la traduction, seul le texte anglais fait foi.

Règle 16

Ces Règles Supplémentaires pour l'Evaluation des présentations Jeunesse dans les Expositions F.I.P. ont été approuvées lors du 66^e Congrès de la F.I.P. tenu à Madrid les 14 et 15 octobre 2000. Elles s'appliquent toutes les expositions ayant obtenu le patronage, les auspices ou le soutien de la F.I.P. lors du 66^e Congrès et après.